

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13462**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Domaine Droit, Economie, Gestion Mention Droit privé, sciences criminelles et carrières judiciaires Spécialité Droit pénal et sciences criminelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER du 19 avril 2011	Président de l'université de Toulouse I Capitole, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Suivre des dossiers de contentieux pénal.
 - Informer et conseiller les divers interlocuteurs (mis en cause, plaignant, accusation...) sur le risque pénal lié à leur activité en exposant la nature du risque encouru et les conséquences de la réalisation de cette même activité.
 - Rédiger des rapports, des actes de procédure et de prévention.
 - Assurer une veille juridique en droit pénal et sciences criminelles.
- Les diplômés maîtrisent :
- des connaissances juridiques de haut niveau dans le domaine du droit pénal, de la procédure pénale, du droit d'application des peines et des sciences criminelles.
 - des capacités de recherches d'éléments juridiques textuels, jurisprudentiels et doctrinaux permettant de prévenir ou de traiter un problème.
 - des capacités d'analyse, de synthèse et d'interprétation des textes de loi, ou de décisions de jurisprudence, afin d'envisager des solutions pour la résolution de litiges.
 - des capacités de rédaction et de présentation de rapports de recherche, d'enquêtes ou de notes.
 - des facultés d'adaptation à l'évolution du droit pénal et des sciences criminelles afin de répondre au mieux aux attentes des usagers.
- L'actualisation des connaissances permettra de prendre en compte et d'intégrer les bonnes pratiques disponibles dans les services concernés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires du diplôme peuvent occuper des emplois :

- d'analyste et de rédacteur dans l'édition juridique
- dans le secteur de la recherche juridique publique ou privée
- dans les services contentieux des entreprises
- dans le monde associatif
- dans le monde judiciaire

- Conseiller juridique

- Juriste d'entreprise

- Analyste ou rédacteur dans l'édition juridique

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif composantes certification

Semestre 1 46 ECTS

UE 1	Enseignements fondamentaux	20
	Droit pénal général	
	Droit pénal spécial	
	Droit de la peine	
	Procédure pénale	
UE 2	Enseignements complémentaires	13
	Principes généraux du droit pénal des affaires	

	Droit pénal des mineurs Droit pénal international Droit pénal européen Histoire du droit pénal et de la procédure pénale Politique criminelle et criminologie Méthodologie et actualisation Droit pénal constitutionnel comparé	
UE 3	Séminaires	13
	Pratique des parquets Psychiatrie et psychologie criminelles Médecine légale Police technique et scientifique Pratique de l'application des peines Pratique des droits de la défense Problèmes sociaux posés par la délinquance Activité sportive : bonification (4)	
Semestre 2	14 ECTS	
UE 4	Orientation (à choix)	14
	Choix 1:Voie professionnelle	Rapport de stage
	Choix 2:Voie recherche	Mémoire et soutenance

Stage

L'étudiant a le choix soit d'effectuer un stage de 6 semaines minimum et de rédiger un rapport de stage, soit de réaliser un mémoire de recherche.

Evaluation et compensation

Chaque UE fait l'objet d'un contrôle terminal des connaissances : pour certaines sous la modalité d'un examen écrit, anonyme et d'une durée de 5 heures, pour d'autres sous la forme d'une interrogation orale ou d'un grand oral sous forme d'exposé discussion à partir d'un sujet tiré au sort. Le jury du grand oral est composé de deux enseignants-chercheurs ou d'un enseignant-chercheur et d'un praticien. Si le candidat choisit la rédaction d'un mémoire de recherche, celui-ci est soutenu devant un jury de deux enseignants-chercheurs.

Il n'y a qu'une seule session d'examen par an.

Chacune des unités d'enseignements est validée individuellement et capitalisée dès lors que le candidat obtient la moyenne. Les unités d'enseignements sont validées par compensation si le candidat obtient à leur ensemble la moyenne générale.

Le diplôme s'obtient avec une moyenne générale minimum de 10/20 et à la condition que le rapport de stage ou le mémoire obtienne également cette moyenne.

La formation menant à cette certification est soumise à des conditions d'accès : validation de 60 crédits au titre :

- d'un master 1 « droit privé et sciences criminelles »
- d'un autre master droit ou d'un diplôme équivalent
- Validation des Acquis de l'Expérience
- mobilité internationale

les candidatures sont sélectionnées après examen des dossiers

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	oui Composition des jurys :2 enseignants chercheurs, professeurs ou maîtres de conférence
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	oui Composition des jurys : 2 enseignants chercheurs professeurs ou maîtres de conférence
En contrat de professionnalisation	X	Non

Par candidature individuelle	X	Oui Composition des jurys :2 enseignants chercheurs professeurs ou maîtres de conférence
Par expérience dispositif VAE	X	oui Composition des jurys :au moins 2 enseignants chercheurs et au moins 2 praticiens

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté d'habilitation du 30/05/2005

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté d'habilitation du 23 juin 2011

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.univ-tlse1.fr

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole

2, Rue du Doyen Gabriel Marty

31042 Toulouse cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Remplacée par la fiche nationale 32278